Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'administration

Aire prévue pour les cours d'initiation à la technologie

84- 4624 /

Aire prévue pour les cours d'initiation à la technologie

ISBN 2-550-05105-X

Dépôt légal: deuxième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

2e tirage

Le présent guide s'adresse aux directeurs des services de l'équipement, aux directeurs de l'enseignement, aux directeurs d'écoles ainsi qu'aux directeurs adjoints des commissions scolaires.

On y trouve les caractéristiques de l'aire prévue pour les cours d'initiation à la technologie ainsi que la liste complète de l'équipement qui doit normalement se trouver dans cette aire.

Les superficies fixées par les responsables du programme technique de construction doivent être respectées. Les plans ci-joints serviront de guide pour la construction et l'aménagement des locaux (y compris l'installation des machines).

N.B. Ce guide remplace les publications antérieures du Ministère sur le sujet.

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT

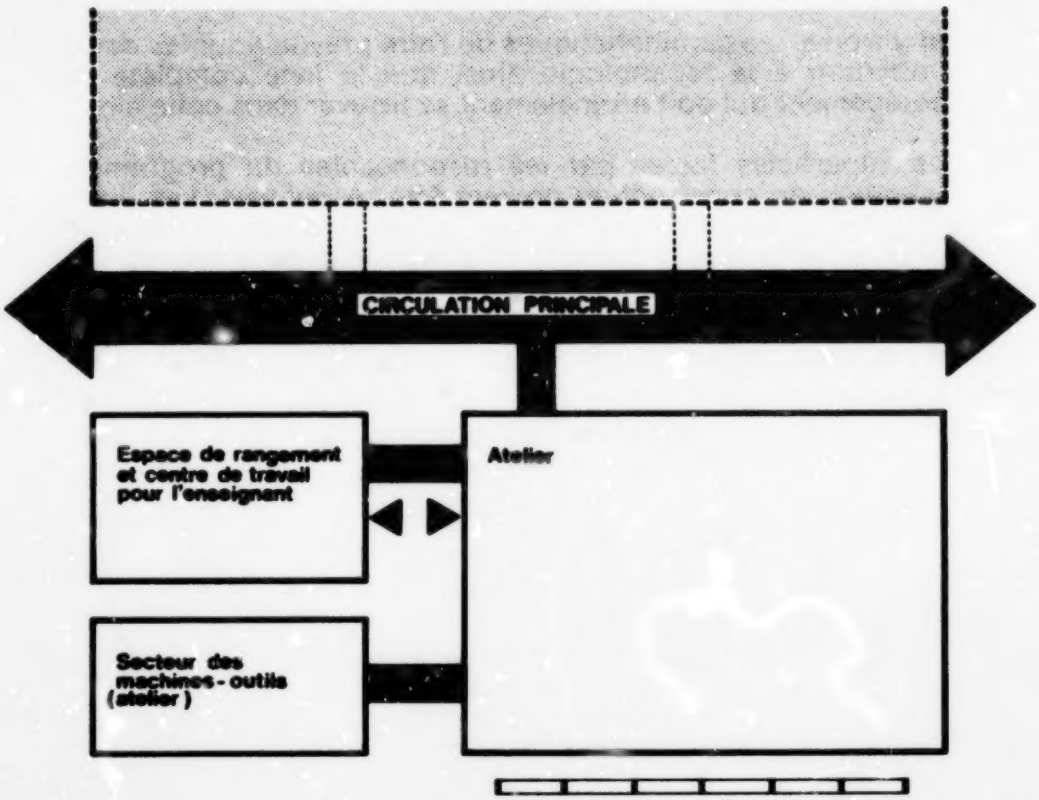

Légende

Lien physique

Fenestration d'appoint

Fenestration extérieure

MODULE SIMPLE

A - Atelier
B - Espace de rangement et centre de travail pour l'enseignant
C - Secteur des machines-outils
D - Aspirateur pour ponceuse et scie à chantourner

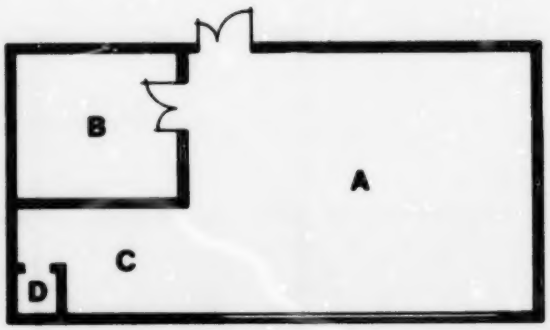

MODULE DOUBLE "TYPE · A"

A - Atelier

B - Espace de rangement et centre de travail pour l'enseignant

C - Secteur des machines-outils

D - Aspirateur pour ponceuse et scie à chantourner

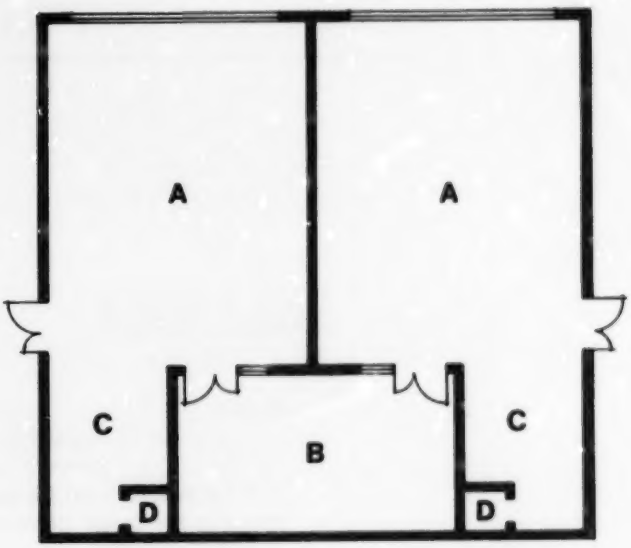

MODULE DOUBLE "TYPE · A"

(Alternative)

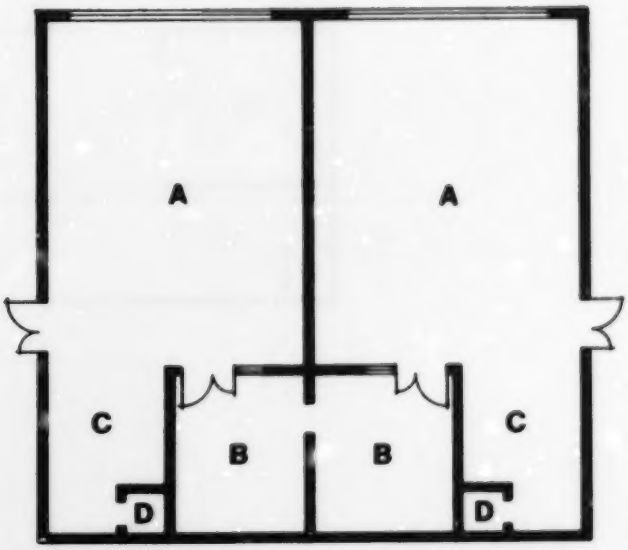

MODULE DOUBLE "TYPE · B"

A - Atelier

B - Espace de rangement et centre de travail pour l'enseignant

C - Secteur des machines - outils

D - Aspirateur pour ponceuse et scie à chantourner

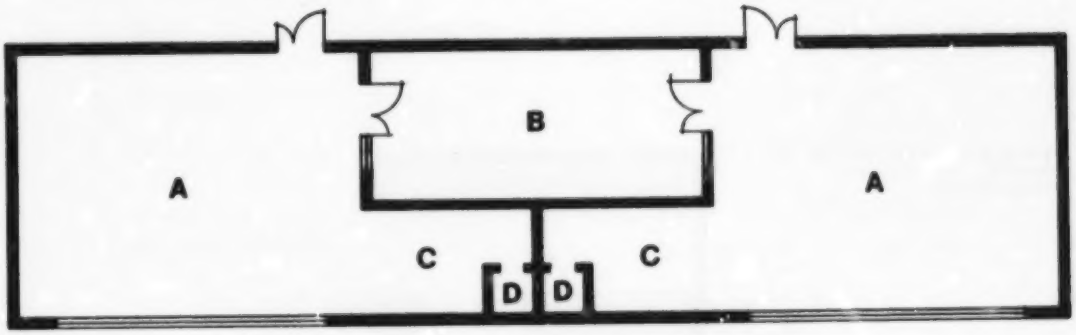

MODULE DOUBLE "TYPE · B"

(Alternative)

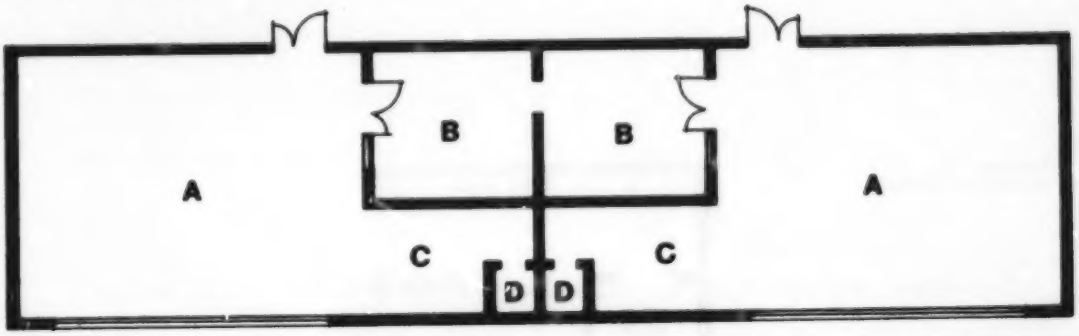

AMÉNAGEMENT TYPE

Espace de rangement et centre de travail pour l'enseignant

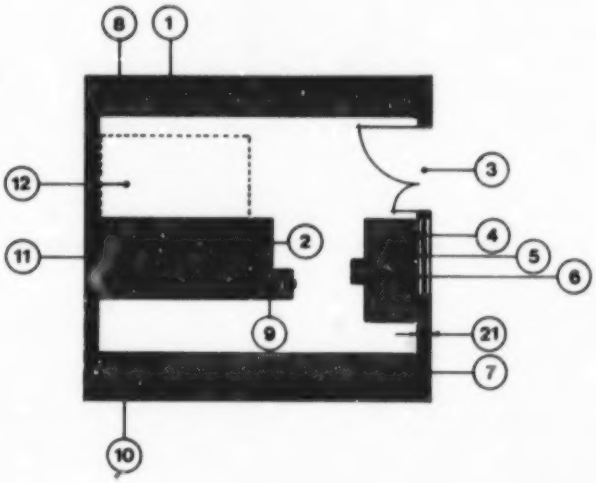

Secteur des machines-outils

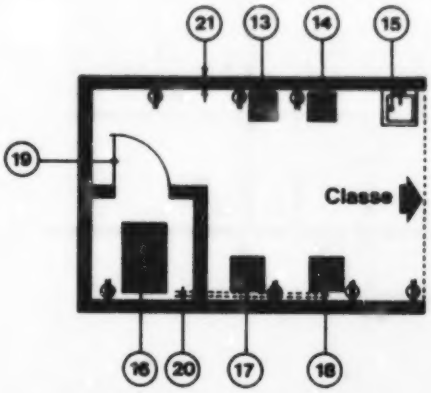

EQUIPEMENT

1- Étagère à rayonnages, 8 tablettes, norme 6633-501-00 (C.S.R.*).

2- Armoire mobile avec tablettes, norme 6632-750-00, avec portes et serrure (C.S.R.).

3- Porte-guichet (intégré **).

4- Section de mur vitrée, (HA1016 L01219)MM, (intégré).

5- Bureau pour le professeur, norme 6611-311-00 (C.S.R.).

6- Fauteuil pour le professeur, norme 6691-501-00 ou 6691-601-00 (C.S.R.).

7- Armoire de rangement, norme 6632-420-00 (C.S.R.).

8- Étagère sur cornières, en métal, (HA2210 LA915 PR460)MM, 36 tiroirs, norme 6633-495-00 (C.S.R.).

9- Classeur, 4 tiroirs, norme 6631-101-00 (C.S.R.).

10- Armoire à saillie, norme 6632-440-00 (C.S.R.).

11- Étagère à matériaux, norme 6633-585-00 (C.S.R.).

12- Dégagement.

13- Meuleuse, norme 4345-110-00 (C.S.R.).

14- Perceuse, norme 4333-180-00 (C.S.R.).

---

* La mention «C.S.R.» signifie que la commission scolaire régionale est responsable de l'achat (et de l'installation) de la pièce d'équipement.

** Le terme «intégré» signifie que l'achat (et l'installation) de la pièce d'équipement mentionnée fait partie du contrat de construction et (ou) d'aménagement des lieux.

ÉQUIPEMENT (suite)

15- Grand évier avec robinet d'eau chaude et d'eau froide et trop-plein «renvoi» (intégré).

16- Aspirateur, norme 8911-500-00 (C.S.R.).

17- Scie à chantourner, norme 4334-140-00 (C.S.R.).

18- Ponceuse, norme 4336-315-00 (C.S.R.).

19- Porte avec grille d'aération incorporée.

20- Tuyau d'évacuation de l'aspirateur.

21- Cloisonnement insonorisant.

AMÉNAGEMENT TYPE

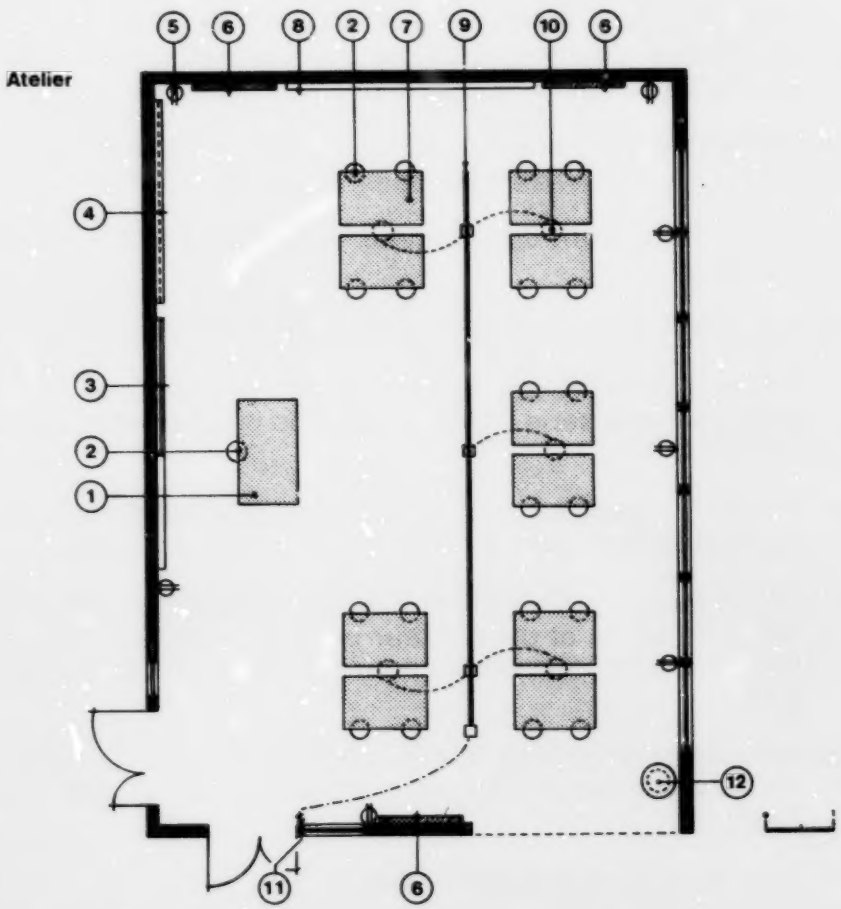

ÉQUIPEMENT

1- Table d'atelier (pour le professeur), norme 6692-171-01 (C.S.R.).

2- Tabouret fixe en bois, norme 6691-831-00 (C.S.R.).

3- Tableau, noir ou vert, (HA1200 L03650)MM, à surface quadrillée, 25 mm, muni de deux panneaux coulissants (intégré).

4- Tableau d'affichage (HA1200 L03050), fond en fibre Masonite® troué (intégré).

5- Prise de courant double pour 15 A et 120 V à 1 m du sol (intégré).

6- Tableau d'affichage, (HA1200 L01200)MM, (intégré).

7- Table d'atelier (pour les élèves), norme 6692-163-01, avec étau de menuiserie (RAE) et patin de nivellement en plastique (C.S.R.).

8- Tableau, noir ou vert, (HA1200 L03650)MM, à surface quadrillée (carreaux de 25 mm × 25 mm), (intégré).

9- Auget métallique à 2300 mm du sol, pour 120 et 240 V, avec boîte de sortie et disjoncteur pour 20 A et 120 V (contreventement oblique requis pour les deux directions), (intégré).

10- Prise de courant pour 15 A et 120 V, quadruple, suspendue à hauteur de table (longueur minimale du fil 1800 mm) (intégré).

11- Interrupteur pour auget (intégré).

12- Poubelle en métal, avec dessus hémisphérique et trappe automatique oblique, norme 4070-163-01 (C.S.R.).

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR:

— le Service de la normalisation
(Division de l'architecture, Division de l'ingénierie) de la Direction des ressources matérielles

AVEC LA COLLABORATION:

— du Service des programmes du secondaire et de la Direction générale du développement pédagogique

— de la Direction des services éducatifs de la Direction générale des réseaux

RÉFÉRENCES

Direction générale des ressources matérielles et financières, Catalogue provincial de l'équipement.

Direction générale du développement pédagogique, Annuaire de l'enseignement secondaire — Cours de formation professionnelle.
Cahier 02 —